

ACTION VIVRE ENSEMBLE est une association catholique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale présente en Wallonie, à Bruxelles et en région germanophone. Depuis de nombreuses années, elle vise à faire connaître et à tisser des liens de solidarité avec les associations actives pour promouvoir les droits des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Trois axes de travail :

1. Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes de pauvreté et d'exclusion chez nous. Un des temps forts est la Campagne d'Avent, préparant la Noël, durant laquelle des animations et une récolte de fonds sont organisées.
2. Favoriser la mise en réseau et soutenir financièrement des associations qui agissent en faveur des droits économiques, sociaux et culturels des personnes en situation de pauvreté, notamment :
 - ❖ droit à la formation (projets d'écoles de devoirs, d'alphabétisation, de formation professionnelle,...)
 - ❖ droit à un logement décent (maisons d'accueil, groupes d'action pour le droit au logement,...)
 - ❖ droit à la santé (maisons médicales, projets de prévention, ateliers bien-être, ateliers cuisine, jardins communautaires,...)
 - ❖ droit au « Vivre ensemble » (projets inter-culturels, de théâtre action, d'animation de quartier,...)
3. Interpeller les pouvoirs publics pour rendre effectifs ces droits et pour agir sur les causes du « mal-développement » de notre société.



Appel à projets

Chaque année, **ACTION VIVRE ENSEMBLE** appuie financièrement le travail de 80 à 90 associations de lutte contre la pauvreté pour des montants variant de **1000 à 4000 €** (et pour un total de 350.000 €).

Ces associations sont invitées à participer, selon leurs moyens, au travail de sensibilisation réalisé par **ACTION VIVRE ENSEMBLE** durant les mois de novembre et décembre. Le présent appel est destiné aux associations qui souhaiteraient participer à la campagne en 2015.

Les associations concernées

- Les associations qui travaillent avec des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale : personnes qui ont des difficultés de logement, peu de formation, pas d'emploi ; jeunes en recherche de projets, demandeurs d'asile, personnes en situation de surendettement, qui viennent de sortir de prison ou qui ont des difficultés à lire et à écrire, etc.
- Les associations qui agissent pour que ces personnes se retrouvent, échangent et élaborent ensemble des projets de développement (de type social, culturel ou économique) pour construire un avenir meilleur.
- Les associations qui agissent à Bruxelles et en Wallonie, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Les critères de sélection

ACTION VIVRE ENSEMBLE appuie de façon prioritaire les associations qui :

- favorisent en leur sein la création d'espaces de **participation collective**, qui visent à ce que les personnes aient leur mot à dire tant dans l'élaboration que la décision, l'exécution ou l'évaluation des projets ;
- augmentent la **capacité d'action** des personnes sur leur milieu, leur environnement social (leur quartier, leur village, leur commune...);
- invitent collectivement les personnes à comprendre le monde dans lequel elles vivent, à exprimer leur opinion, à manifester leurs droits, à **interpeller les pouvoirs économiques et politiques**.

Le souci d'**ACTION VIVRE ENSEMBLE** est aussi de veiller à renforcer son travail de sensibilisation et de récolte de fonds. Les critères ci-dessus sont donc adaptés en fonction des spécificités régionales (milieu urbain, milieu rural, représentation géographique...).

Les demandes admissibles

Une association peut introduire une demande à **ACTION VIVRE ENSEMBLE** pour :

- développer un nouveau projet renforçant la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale ;
- développer un nouveau secteur d'activité au sein de l'association ;
- renforcer le travail qu'elle mène déjà, sans nécessairement développer un « nouveau » projet ou un « nouveau » secteur d'activité.

Procédure

1. Les associations demandent le formulaire de candidature au bureau *Action Vivre Ensemble* de leur région. Il peut également être téléchargé sur le site web <http://www.vivre-ensemble.be>. Le formulaire est à **envoyer pour le 31 mars 2015 au plus tard**.
2. Les membres de la commission régionale *Action Vivre Ensemble* rencontrent les associations durant les mois de mai/juin et procèdent à la sélection.
3. Les associations sont invitées à participer à la campagne de sensibilisation organisée par *Action Vivre Ensemble* en novembre – décembre.
4. Le subside est alloué en janvier/février 2016.

Bon à savoir

Action Vivre Ensemble est en lien avec des « agences conseil » qui appuient les associations au niveau comptabilité, recherche de subsides, constitution d'une ASBL, etc. Tout au long de l'année, elle peut fournir gratuitement des CHEQUES-CONSULTANCE. Renseignez-vous !

Centres régionaux d'ACTION VIVRE ENSEMBLE auxquels demander votre formulaire

- ⊙ **BRUXELLES - BRABANT WALLON**
Rue de la Linière, 14 - 1060 Bruxelles
Tél : 02 533 29 58
Courriel : bruxelles@entraide.be
Gsm Bruxelles : 0479 56 77 61
Courriel : brabant.wallon@entraide.be
Gsm Brabant Wallon : 0473 31 04 67
- ⊙ **HAINAUT**
Rue Joseph Lefèvre, 59 – 6030 Marchienne au Pont
Tél & Fax : 071 32 77 42
Courriel : charleroi@entraide.be
Gsm : 0473 31 07 46
- ⊙ **LIEGE**
Rue Chevaufosse, 72 – 4000 Liège
Tél : 04 222 08 00
Courriel : veliege@entraide.be
GSM : 0478 39 19 37
- ⊙ **NAMUR - LUXEMBOURG**
Place du Chapitre, 5 – 5000 Namur
Tél : 081 41 41 22
Courriel : namur@entraide.be
Gsm Namur : 0473 31 05 81
Courriel : luxembourg@entraide.be
Gsm Luxembourg : 0476 98 73 11
- ⊙ **REGION GERMANOPHONE
MITEINANDER TEILEN**
Neustrasse, 105 - 4700 Eupen
Tél & Fax : 087 55 50 32
Courriel : info@miteinander.be
- ⊙ **CENTRE NATIONAL**
Rue du Gouvernement Provisoire, 32
1000 Bruxelles
Tél : 02 227 66 80 - Fax : 02 217 32 59
Courriel : info@vivre-ensemble.be

Site Web : www.vivre-ensemble.be

Appel à projets

2015

Appui aux associations de lutte contre la pauvreté

